



Avis motivé du syndicat FO concernant le Rapport du commissaire enquêteur

L'examen du dossier HVO-GP par les services de l'Etat qui évaluent la complétude et la recevabilité du dossier ainsi que la consultation publique sont synthétisés dans le rapport du commissaire enquêteur.

Il concerne les observations et propositions recueillies tout au long de son enquête et constitue l'élément clé permettant de continuer le processus vers la délivrance par le préfet, de l'autorisation d'exploiter. C'est pourquoi, Force Ouvrière se félicite que le résultat des enquêtes et recommandations des différents services de l'état (Commissaire enquêteurs, ARS, Autorité Environnementale, DDTM, DREAL, SDIS, Mairie Châteauneuf-les-Martigues) soit conforme à l'avis motivé favorable sur la documentation du DDAE, que nous avons rendu lors du CSE de juillet 2025.

Ainsi, d'un point de vue environnemental, Force Ouvrière souhaite insister de nouveau sur l'importance du Bac A152, afin d'assurer la conformité réglementaire mais surtout la maîtrise des risques environnementaux sur la plateforme.

Dans le même registre, l'engagement de ne pas augmenter la pollution du site avec les nouvelles installations est primordial. Dans ce contexte, la résolution des problèmes persistants liés à la résurgence des pollutions historiques doit être considérée comme une priorité, afin d'assurer la salubrité du site, la sécurité des travailleurs et des riverains, ainsi que la durabilité du projet.

Sur l'aspect sécurité, FO s'interroge sur la prise en compte de la vétusté des bâtiments dans l'étude des cercles de danger. Il s'agit de s'assurer que les infrastructures anciennes ne constituent pas un facteur aggravant en cas d'accident, et que des mesures compensatoires sont prévues si nécessaire.

Dans la continuité de ce sujet, la coordination des équipes et des commandements lors d'un événement critique est un point de vigilance majeur. FO demande que les modalités de direction des secours et l'articulation entre les différents acteurs (internes et externes) soient clairement définies et régulièrement testées, afin de garantir l'efficacité de la gestion de crise.

Bien que ne relevant pas de l'avis rendu ce jour, Force Ouvrière exprime son inquiétude concernant le projet d'exploitation de l'unité SMR en pilotage à distance, sans présence d'opérateur sur site et considère que cette orientation n'est pas satisfaisante au regard des enjeux de sécurité. Cette situation pourrait entraîner des délais d'intervention plus longs et une réponse moins efficace, augmentant ainsi les risques en matière de sécurité industrielle. Nous tenons d'ailleurs à rappeler que Force Ouvrière aura, en temps utiles, une attention particulière pour l'aspect social du projet.

Enfin, FO souligne la nécessité d'intégrer l'ensemble des recommandations formulées par les différents services de l'État (commissaire enquêteur, ARS, DREAL, DDTM, etc.). Cette approche globale est essentielle pour garantir la cohérence, la sécurité et la durabilité du projet et ce, quel qu'en soit le prix.

Après étude du rapport et des différentes préconisations, Force Ouvrière réaffirme donc sa volonté d'aboutir sur un projet qui a du sens pour l'avenir de notre Plateforme.

Les élus Force Ouvrière rendent un **avis favorable**.